

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT
DE CASTELNAU DE MÉDOC**

Exercice 2021

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU
POTABLE**

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
e-mail : icare.salin@gmail.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVIE.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.3.1 - Les forages.....	4
II.3.2 - Les achats et ventes d'eau.....	4
II.3.3 - La production d'eau.....	5
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	6
II.4.1 - Abonnés du service.....	6
II.4.2 - Les usages de l'eau.....	6
II.4.3 - Les capacités de production restantes.....	7
II.5 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS, LES RÉSERVOIRS ET LES BRANCHEMENTS.....	8
II.5.1 - Le réseau de canalisation.....	8
II.5.2 - Les réservoirs.....	8
II.5.3 - Les branchements et les compteurs.....	8
II.6 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES.....	9
II.6.1 - Travaux et études par le Syndicat.....	9
II.6.2 - Travaux du Déléгатaire.....	9
II.7 - SYNTHÈSE.....	10
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	10
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	10
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	11
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	11
III.2.2 - Rendement du réseau et fuites.....	11
III.2.3 - Indices linéaires.....	12
III.2.4 - Indices concernant le service.....	13
III.2.5 - Les indicateurs sur la solidarité.....	14
III.2.6 - Les dégrèvements.....	15
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	15
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	15
IV.1.1 - Préambule.....	15
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	15
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	15
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	16
IV.1.5 - Récapitulatif.....	16
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	18
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	18
IV.2.2 - Compte administratif.....	19
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	19
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE - INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	20
ANNEXES	
A1 – RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	21
A2 – FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	23
A3 – INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU SUR REDEVANCE.....	27

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

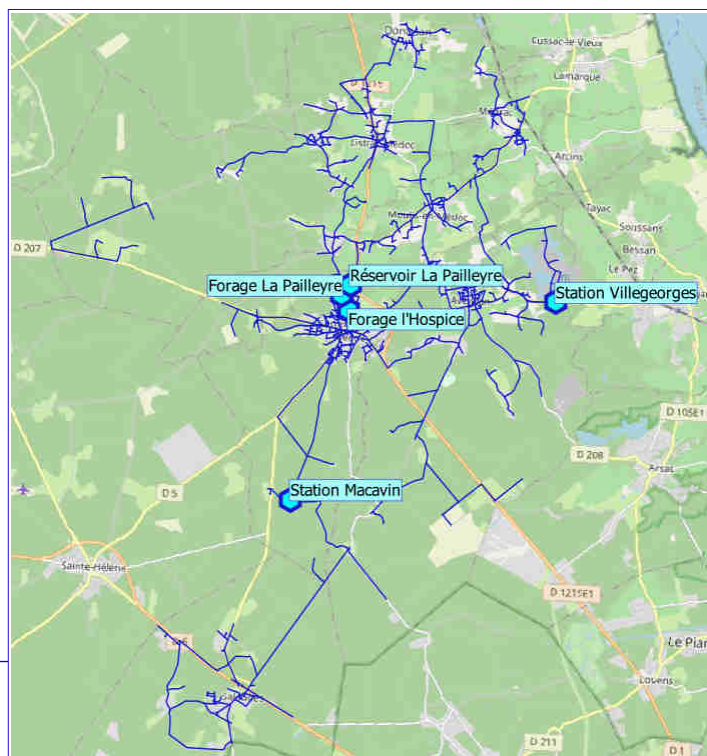
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Castelnau de Médoc, regroupe les communes de Castelnau de Médoc, Avensan, Moulis en Médoc, Listrac Médoc et Salaunes.

Situé au Nord Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Le Médoc", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

La population desservie par le réseau eau potable en 2021 est de 6 159 abonnés représentant 13 848 habitants (INSEE 2021, soit 2,25 hab/abo).

Quelques abonnés sont desservis par la commune de Brach et le Syndicat alimente des abonnés de Saint Médard en Jalles à proximité de Salaunes ainsi que de Saint Laurent du Médoc.



Un territoire de
5 communes
pour 13 848
habitants et
6 159 abonnés

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Syndicat de Castelnau de Médoc a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de transport des eaux à la Société Véolia Eaux par un contrat de concession de type affermage renouvelé le 1^{er} juillet 2019 pour une durée de 12 ans. Ce contrat prendra donc fin le 30 Juin 2031.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service; Accueil des usagers; Relève des compteurs; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux;
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages; Astreintes; Traitement des informations et réparation des fuites; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement; Analyses et suivi de la qualité de l'eau; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.

Une gestion par
concession avec
un nouveau
contrat au 1^{er}
juillet 2019

Accueil du public à
Castelnau :
Mardi et jeudi de 9 h
à 12h

Service permanent
05 61 80 09 02
Site internet :
www.eau.veolia.fr

- Renouvellement :** Des installations électriques, des télégestions, des pompes;
Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages;
Des compteurs, des branchements;
Des installations de traitement hors génie civil.
- Divers :** Fourniture et mise à jour des plans;
Maintenance et assistance pour la sectorisation
Campagne de recherche des fuites;
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement;
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

Une répartition
des tâches entre
le gestionnaire
et la collectivité

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

- Investissement :** Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations;
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation;
Déplacement des conduites.
- Renouvellement :** Des ouvrages de génie civil;
Des canalisations et ouvrages accessoires.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

II.3.1 - Les forages

Le syndicat dispose de 4 forages : L'Hospice 3 à Castelnaud, Villegeorges à Avensan et les 2 nouveaux forages de Macavin (Castelnaud). Les forages réellement utilisés sont ceux de L'Hospice 3 et de Macavin.

Les caractéristiques principales des forages en service sont les suivantes :

Nom	L'Hospice 3	Macavin 1	Macavin 2
Commune	Castelnaud	Castelnaud	Castelnaud
Code BSS	0778X0033	08023X0084	08023X0086
Date mise en service	1969	2017	2017
Profondeur	129 m	75,20 m	66 m
Nappe captée	Éocène Moyen	Oligocène centre	Oligocène centre
Débit nominal (m ³ /h)	100	40	40
Débit journalier autorisé	2 000 m ³ /j	800 m ³ /j	800 m ³ /j
Débit annuel autorisé*	720 000 m ³ /an	292 000 m ³ /an	292 000 m ³ /an
Débit exploitation (m ³ /h)	80 à 100	40	40
Périmètre de protection	Oui	En cours	En cours
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent

* : selon arrêté de production de 2016

Le forage de la Pailleyre a été comblé en 2020 selon les recommandations de l'ARS.

Le forage de Villegeorges n'est normalement plus utilisé, sauf en cas de besoins exceptionnels comme les pointes estivales ou une intervention sur le forage de l'Hospice. Il est cependant maintenu en état par des prélèvements hebdomadaires afin d'assurer un potentiel redémarrage rapidement en cas de besoin. L'eau de ce forage présente des taux de fer et fluor au-dessus des normes. En 2021, il a été produit 3 685 m³, pour 13 629 m³ en 2020, uniquement pour le maintien en état du forage.

Des études menées par le Syndicat et le SMEGREG ont permis la création d'une nouvelle ressource sur le site de la station de Macavin (limite Castelnaud et Salaunes) avec 2 nouveaux forages. Ces forages sont opérationnels depuis 2017. Cependant, les capacités de ressources deviennent insuffisantes en raison de l'augmentation importante de la population. Il est prévu en 2021 – 2022 de rechercher une ressource supplémentaire sur le site de Macavin.

II.3.2 - Les achats et ventes d'eau

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisins.

Ces achats et ventes font l'objet de conventions, dont certaines sont obsolètes.

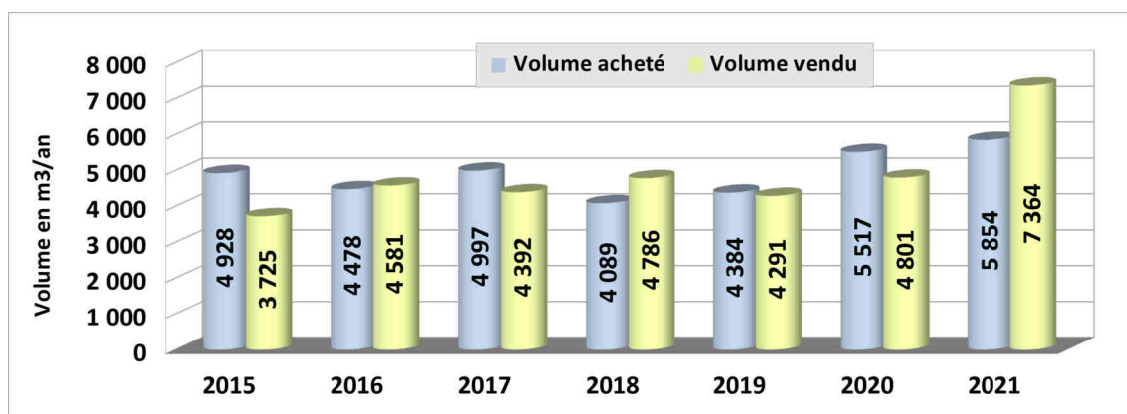
En 2021, il a été acheté 5 854 m³ à la commune de Brach, soit une augmentation de 6,1 % par rapport à 2020 (5 517 m³). Cet achat correspond à 12 à 15 m³/jour. Le volume annuel augmente chaque année de 4 000 m³ en 2018 à près de 6 000 m³ en 2021. Aucun autre achat à d'autres collectivités.

5 forages dont 3
assurent
l'alimentation du
Syndicat.

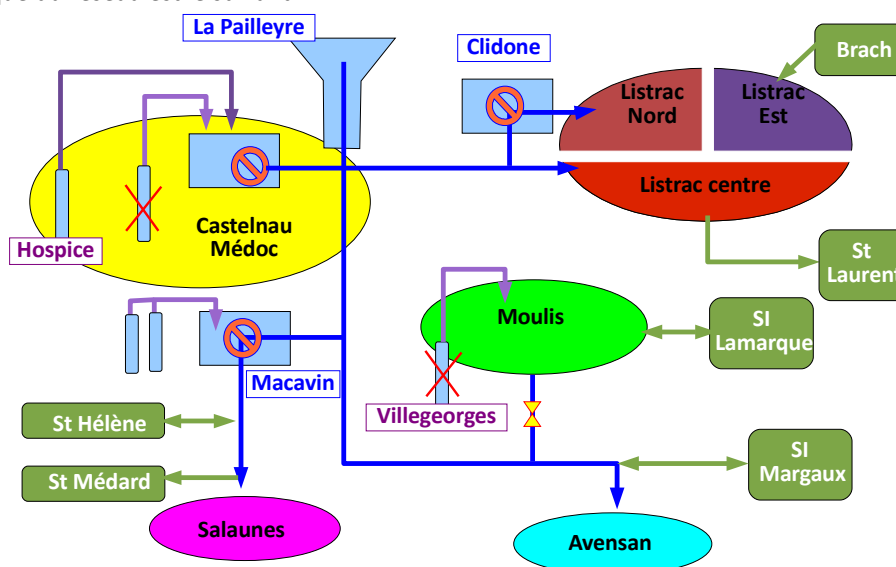
Deux nouveaux
forages à Macavin
en 2017 et arrêt de
ceux de La
Pailleyre et
Villegeorges

Des achats et
ventes d'eau aux
collectivités
voisines pour
compléter les
besoins

Les ventes aux communes de Saint Médard en Jalles (Bordeaux Métropole) et Saint Laurent du Médoc ont représentées respectivement 2 575 et 4 789 m³ cette année (1 027 et 3 774 m³ en 2020). Les volumes vendus sont en forte augmentation et deviennent supérieurs aux achats en volume.



Le synoptique du réseau est le suivant :



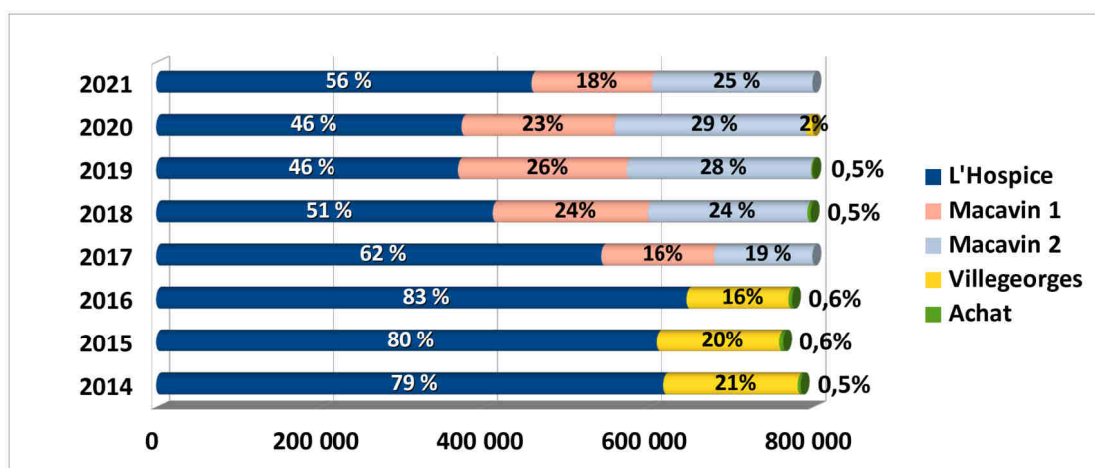
II.3.3 - La production d'eau

La production d'eau est la suivante (en m³/an) :

Une utilisation privilégiée des forages de Macavin puis de l'Hospice. Arrêt sauf maintenance de Villegeorges

Volume produit	La Pailleyre	Macavin 1	Macavin 2	L'Hospice	Villegeorges	Achat d'eau		TOTAL
	Castelnau	Castelnau	Castelnau	Castelnau	Avensan	Brach	Autres	
2015	0			609 596	149 970	4 928	0	762 494
2016	0			646 957	123 835	4 478	0	773 270
2017	0	138 101	169 031	542 110	25 619	4 997	0	877 858
2018	0	188 681	194 972	410 226	965	4 089	0	797 968
2019	0	205 017	225 346	367 945	1 977	4 384	0	802 692
2020	0	185 576	233 864	372 307	13 629	4 384	0	807 760
2021	0	146 303	205 846	457 323	3 685	5 854	0	817 011
Variation 2020/2021	/	-21,2%	-12,0%	22,8%	-73,0%	33,5%	/	1,1%
Part du total		17,9%	25,2%	56,0%	0,5%	0,7%		
Total des forages : 813 157					soit 1,0%			

Contrairement à 2020, le forage de l'Hospice 3 est la principale source d'eau du Syndicat.



On remarque donc à partir de 2017 l'arrivée des forages de Macavin avec une réduction des autres sources d'eau potable. La répartition est presque de 50/50 entre les deux ressources principales. La production totale flirte avec les 800 000 m³ par an, sans une évolution importante depuis des années.

II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

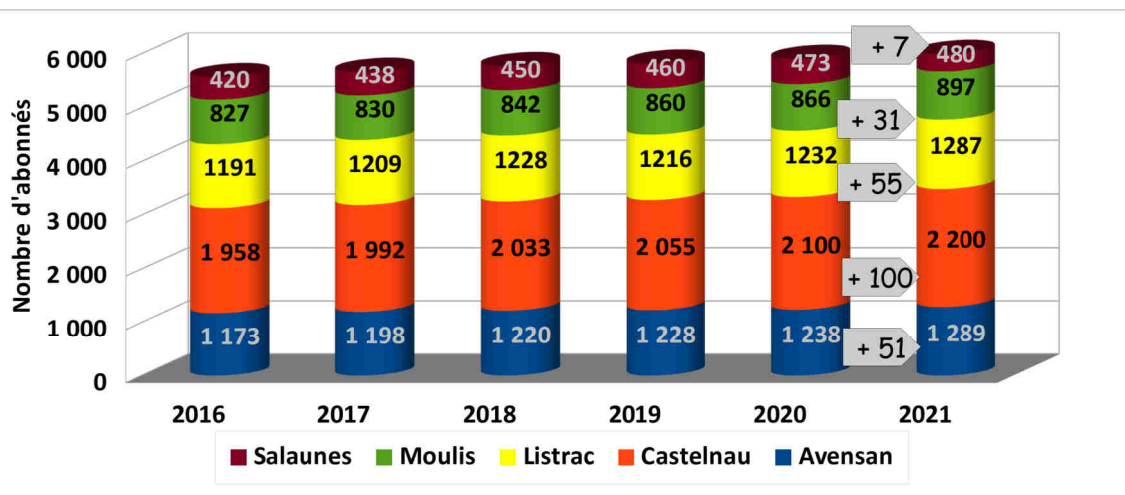
II.4.1 - Abonnés du service

La population de 13 848 habitants (Données INSEE 2021) représente **6 159 abonnés** dont 4 abonnés non domestiques et 6 pour d'autres collectivités.

Par rapport à 2020 (5 915 abonnés), on constate une augmentation de 244 abonnés soit + 4,1 %. Cette valeur est supérieure aux augmentations déjà fortes des dernières années.

Cette augmentation varie de +4,8% à Castelnaud à 1,5% sur Salaunes.

L'évolution est la suivante :



II.4.2 - Les usages de l'eau

Le volume comptabilisé sur la relève (367 jours d'intervalle moyen) en 2021 représente **661 255 m³** (721 100 m³ en 2020). **La valeur consommée ramenée à une année civile est de 657 651 m³** (739 330 m³ en 2020) auxquels il faut ajouter 3 299 m³ utilisés pour les besoins du service et 1 730 m³ utilisés sans compteur (dont défense incendie) pour un total de **662 680 m³/an**.

Les volumes facturés en 2021 comportent 633 380 m³ vendus à des abonnés domestiques (98,3%), 10 876 m³ à des abonnés non domestiques (1,7%) et 7 364 m³ (1,1%) vers d'autres services (vente en gros) pour un total de 644 256 m³. Ces chiffres sont beaucoup plus faibles qu'en 2019 et 2020 mais, comme indiqué ces années, les valeurs étaient très approximatives à cause de décalage dans les relèves. On retrouve à peu près les ordres de grandeur de 2018.

On obtient les valeurs suivantes :

Une augmentation de +4,1 % du nombre d'abonnés par rapport à 2020 soit + 244 abonnés pour un total de 6 159 abonnés

Pour 2021, une consommation totale autorisée de 662 680 m³ dont 657 651 m³ pour les abonnés du Syndicat, soit environ 1 800 m³/j

Volume en m ³ /an sauf indication	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume mis en distribution	839 157	782 824	770 265	786 627	781 009	-0,7 %
Volume consommé autorisé	641 848	624 850	623 686	743 924	662 680	-10,9 %
Volume total comptabilisé	635 279	620 578	619 312	739 330	657 651	-11,0 %
Nombre d'abonnés	5 671	5 777	5 825	5 915	6 159	4,1 %
Consommation moyenne /abonné	112,0	107,4	106,3	125,0	106,8	-14,6 %
Pertes et non comptabilisés	203 878	162 246	150 953	47 297	123 358	160,8 %
Pertes et non comptabilisés	559 m3/j	445 m3/j	414 m3/j	130 m3/j	338 m3/j	160,8 %

Une consommation moyenne de 107 m³/an/abonné, similaire à 2018 et 2019

On note en 2021 une diminution forte de la consommation sans diminution de la production, ce qui se traduit par une forte augmentation des pertes et non comptabilisés. Le décalage de la relève a entraîné des valeurs erronées en 2019 et 2020 avec des rendements artificiellement élevés.

La répartition sur les communes du Syndicat des volumes vendus (volumes réellement facturés y compris les dégrèvements ou corrections des factures) est la suivante pour 2021 :

	Avensan	Castelnaud	Listrac	Moulis	Salaunes	TOTAL
Volume vendu	137 393	204 168	134 383	104 678	63 634	644 256
Volume année	157 668	234 297	154 214	120 126	73 025	739 330
Abonnés	1 289	2 200	1 287	897	480	6 153
Ratio m3/abonné	122,3	106,5	119,8	133,9	152,1	120,2

La moyenne se situe donc à 120 m³/an/abonné avec des variations de 106 à Castelnaud à 152 à Salaunes.

II.4.3 - Les capacités de production restantes

L'arrêté de prélèvement dont dispose le Syndicat l'autorise à prélever 3 600 m³/j en pointe (débit nominal des forages sur 20 h) mais seulement 365 000 m³/an sur le forage d'Hospice 3. Les 2 forages de Macavin n'ont jamais produit plus que 430 000 m³/an, soit un potentiel total de 795 000 m³/an ou 2 180 m³/j en moyenne.

On peut calculer la marge de capacité de production par rapport à la consommation moyenne et de pointe :

	2018	2019	2020	2021
Production moyenne max administrative	2 180 m3/j	2 180 m3/j	2 180 m3/j	2 180 m3/j
Production max potentielle en pointe	3 600 m3/j	3 600 m3/j	3 600 m3/j	3 600 m3/j
Production moyenne	2 178 m3/j	2 193 m3/j	2 207 m3/j	2 228 m3/j
Production de pointe	3 266 m3/j	3 076 m3/j	3 310 m3/j	3 342 m3/j
Marge disponible / moyenne	2 m3/j	-13 m3/j	-27 m3/j	-48 m3/j
Taux de disponibilité moyen	0,1%	-0,6%	-1,2%	-2,2%
Marge disponible / pointe	334 m3/j	524 m3/j	290 m3/j	258 m3/j
Taux de disponibilité pointe	9,3%	14,6%	8,1%	7,2%

Nota : pointe = moyenne * 1,5

En l'absence de données fournies par le délégataire, les besoins en pointe de 2018 et 2020 sont calculés théoriquement par application d'un coefficient multiplicateur de 1,5 sur la production moyenne. Ceux de 2019 sont fournis par le rapport sur la sectorisation.

Ce tableau montre que le Syndicat est confronté à deux problèmes :

- l'autorisation administrative limite trop la capacité de production du forage d'Hospice 3 et tous les ans, on constate des dépassements de l'autorisation administrative de production
- les capacités physiques des forages sont très limitées par rapport aux besoins de pointe et la marge disponible ne couvrira plus les demandes si l'accroissement de la population se poursuit au même rythme que les dernières années

Il est indispensable que le Syndicat trouve des ressources supplémentaires pour assurer l'alimentation en eau et fasse modifier l'arrêté de prélèvement.

II.5 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS, LES RÉSERVOIRS ET LES BRANCHEMENTS

II.5.1 - Le réseau de canalisations

Le réseau fait actuellement environ 286,6 km dont 230,8 km de canalisations de distribution, 0,5 km d'adduction et 55,3 km de branchements. Le réseau s'accroît lentement chaque année.

Le délégataire signale les prestations suivantes concernant le réseau :

Un réseau de 286,1 km dont 230 km de canalisations de distribution et 55 km de branchements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Compteurs remplacés	48	93	33	27	2 921	1 840	-37,0%
Branchements neufs			80	70	71	92	29,6%
Fuites sur canalisation	11	20	14	21	13	15	15,4%
Fuites sur branchement	13	13	8	2	26	8	-69,2%
Fuites sur compteur	34	58	80	64	118	106	-10,2%
Total des fuites réparées	58	93	106	90	162	131	-19,1%
Linéaire de recherche de fuites	100	0	6 275	1 581	21 592	24 905	15,3%

On constate en 2021 :

- un nombre important de compteurs remplacés dans le cadre de la mise en place de la télérelève. Cependant, cette dernière aurait dû être en place en juillet 2021 avec le remplacement de la totalité des compteurs. Le cumul de 2020 à 2021 conduit à un total de 4 761 compteurs remplacés sur les 6 267 existants en 2019. **Il manque encore le renouvellement de 20 % des compteurs.**
- Une baisse des fuites sur les branchements, mais une augmentation des fuites réparées sur les canalisations. Les fuites sur les compteurs restent à des valeurs élevées. Ces fuites sont réparties sur le Syndicat, sans secteurs plus impactés.
- Un linéaire de recherche de fuites important et qui ne donne pas des résultats probants. Il y a probablement un problème de méthodologie.

De nombreux compteurs renouvelés (télérelève) mais sans atteindre les objectifs du contrat.

Les éléments de la sectorisation montrent des fuites les plus importantes sur le centre de Castelnaud et le secteur de Listrac-Moulis-Avensan, avec des débits nocturnes élevés.

II.5.2 - Les réservoirs

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Une capacité de stockage de 2 400 m³ soit environ une journée de consommation moyenne

Les capacités des réserves ont augmentées avec la mise en service du surpresseur de Salaunes.

Cette nouvelle capacité de stockage représente environ une journée moyenne de consommation.

Tous les réservoirs ont été vidangés, lavés et désinfectés par l'exploitant une fois par an (novembre 2021).

Commune	Localisation	Volume	Type
Castelnaud	La Pailleyre	1 000 m ³	Sur tour
Castelnaud	La Pailleyre	200 m ³	Au Sol
Castelnaud	Macavin	200 m ³	Au Sol
Listrac	Clidones	500 m ³	Au Sol
Salaunes	Salaunes	500 m ³	Au Sol
TOTAL		2 400 m³	

II.5.3 - Les branchements et les compteurs

Action	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation en nombre	Variation en %
Nombre total d'abonnés domestiques	5 564	5 662	5 777	5 825	5 905	6 149	244	4,1%
Nombre de compteurs	6 009	6 104	6 200	6 267	6 400	6 574	174	2,7%
dont compteurs actifs	5 561	5 669	5 799	5 850	6 025	6 176	151	2,5%
Nombre de compteurs remplacés	48	93	33	27	2 921	1 840	-1 081	-37,0%
Nombre de branchements	5 617	5 717	5 797	5 867	5 932	6 024	92	1,6%

En 2021, une forte augmentation du nombre d'abonnés.

Un rajeunissement du parc compteur par la mise en place de la télérelève mais encore de nombreux compteurs non remplacés.

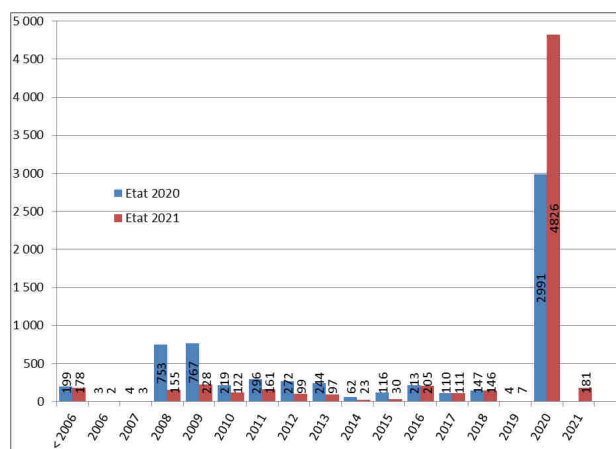
Age des compteurs	< 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	> 15 ans	Total
Nombre	5 271	454	669	180	6 574
% du total	80,2%	6,9%	10,2%	2,7%	100,0%

Un parc de compteurs récent par la mise en place de la télérelève

Pas de branchements au plomb recensé

On constate que les compteurs actuels ont principalement été posés entre 2008 et 2013, soit au début du contrat précédent avec la mise en place de la radio-relève mais que le renouvellement de 2020 et 2021 décale totalement la pyramide des âges. L'âge moyen des compteurs est passé de 9,5 ans en 2019 à 3,9 ans en 2021.

Le délégataire précise que seulement 2 branchements au plomb ont été recensés sur le Syndicat et remplacés en 2010, ce qui ne signifie pas pour autant que les installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb.



II.6 - LES TRAVAUX ET ETUDES

II.6.1 - Travaux et études par le Syndicat

Exercice	Description	Type	Montant
Travaux ou études réalisés en 2020 (ou antérieur)			
2019	Mise en place des périmètres de protection de La Pailleyre	Travaux	130 000 €
2020	Extension renforcement secteur Champs de la Croix partie 1	Travaux	18 300 €
2020	Extension secteur la Pailleyre	Travaux	25 000 €
2020	Recherche pour forage n°3 Macavin	Étude	120 000 €
2020	Création du surpresseur de Macavin	Travaux	527 000 €
2021	Création du surpresseur de Salaunes	Travaux	138 500 €
2021	Extension secteur Peysoup à Listrac	Travaux	100 000 €
Travaux ou études projetés en 2022 ou suivant			
2023	Renforcement Chemin de la Forêt à Avensan	Travaux	370 000 €
2022	Renforcement secteur Medrac et Giron	Travaux	145 000 €
2023	Nouveau forage Macavin3	Travaux	220 000 €
	Nouvelles ressources complémentaires (SMEGREG)	Étude	
2022	Réhabilitation des bâtiments de La Pailleyre	Travaux	165 000 €
	Total projet		900 000 €

II.6.2 - Travaux du Délégataire

Au titre du contrat, le délégataire a réalisé les travaux suivant en premier investissement :

- Renforcement des pompes de reprise de la Pailleyre
- Renouvellement des compteurs (partiel) avec mise en place de la télé relève

Au titre de la garantie de service, le délégataire a aussi procédé aux renouvellements suivants depuis 2019 :

- Pompe du forage de l'Hospice
- Compresseur de Macavin
- Télégestion du compteur de sectorisation d'Avensan
- Ballon de surpression des reprises de La Pailleyre

II.7 - SYNTHÈSE

L'exercice 2021 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	6 149 soit + 244 abonnés
Volume prélevé sur l'année civile :	813 157 m ³ (augmentation de 1%).
Volume mis en distribution :	781007 m ³ (baisse de 0,7%)
Volume consommé autorisé :	662 284 m ³ (baisse de 11 %).
Consommation moyenne :	107 m ³ /an/abonné soit 295 l/j/abonné
Longueur de réseau :	286 km dont 54 km de branchements
Études lancées :	Création du forage Macavin 3
Travaux réalisés :	Reprise de Salaunes Périmètres de protection

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte de toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds dans la nappe de l'Eocène et de l'Oligocène (Macavin). Tous ces forages disposent désormais d'un périmètre de protection avec les procédures terminées, ce qui conduit à un indice d'avancement de protection de la ressource de **80%** (Données ARS).

L'eau est déjà de très bonne qualité, et doit seulement subir un traitement de déferrisation (suppression du fer sur Macavin) et de chloration pour être distribuée. Cette chloration a pour fonction de tuer les bactéries qui proliféreraient dans les réseaux. Même si l'exploitant vise à réduire au maximum les désagréments du goût et de l'odeur, le taux minimum à maintenir doit respecter la réglementation pour éviter tous risques de contamination. Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire. De même, il est préférable de laisser couler la première eau du matin pour un usage autre que la boisson (WC, douche, vaisselle..) pour réduire les mauvais goûts.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Plus de 60 paramètres sont analysés. Les rapports d'analyse sont à la disposition de tous les usagers par affichage sur les panneaux municipaux ou le site de l'ARS.

Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et transmis avec l'une des factures.

Pour l'année 2021, les résultats sont les suivants :

Paramètres	Origine	Nombre d'analyses	Conformité		
			Nombre	%	Réglementaire
Bactériologiques	ARS	31	31	100%	100,0%
	Exploitant	44	44	100%	
Physico-chimique	ARS	39	38	97,4%	97,4%
	Exploitant	15	15	100,0%	
TOTAL		129	128	99,2%	

Ces résultats sont meilleurs qu'en 2020. La non-conformité physico-chimique porte sur le paramètre CVM avec une mesure au dessus des normes sur le secteur de Bernone (Listrac) mais non confirmée après des purges.

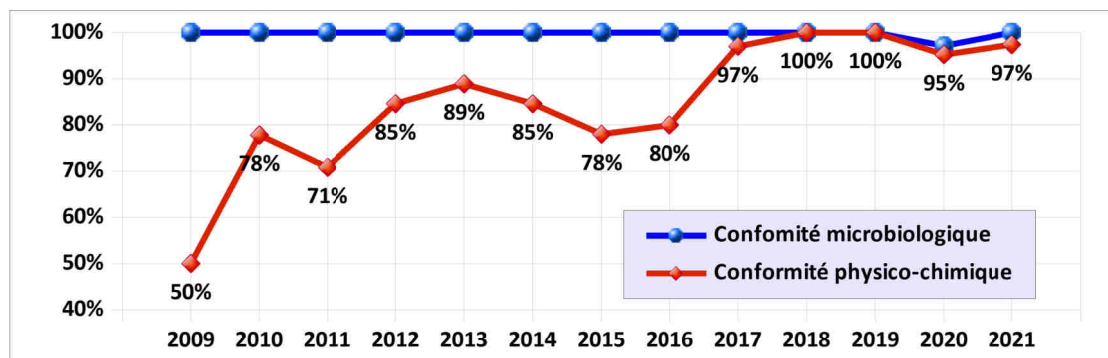
Une eau issue de forages profonds, déferrisée et chlorée

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et 97,4 % physico-chimique selon l'ARS

L'évolution de la conformité est la suivante :

Une conformité physico-chimique correcte avec une mesure de CVM non confirmée



La présence de CVM non confirmée après purges
Des dépassements parfois de la teneur en fer sur Listrac résultant de phénomènes de relargage

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau de l'ordre de 20,5°F, soit une eau moyennement calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau pour les seuls usages ménagers. L'ARS précise que dans ce cas l'alimentation en eau de boisson et de cuisine doit se faire à partir d'un robinet non traité.

Les analyses de l'ARS ou du délégataire ont montré d'autres problèmes soumis uniquement à références de qualité :

- ❖ Une mesure d'un taux trop élevé de CVM sur le lieu dit Bernone à Listrac non confirmée après les purges
- ❖ 2 dépassements de la teneur en fer (max 790 µg/l pour une limite de 200 µg/l) sur un robinet extérieur de la commune de Listrac malgré une teneur de seulement 150 µg/l dans l'eau prélevée sur le forage de l'Hospice. Il s'agit donc de phénomènes de relargage ou liés au branchement.
- ❖ 2 mesures montrant une eau déséquilibrée sur Macavin (eau agressive)
- ❖ 1 mesure de turbidité à Castelnaud non confirmée

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte ainsi qu'aux recommandations du SAGE nappes profondes. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

Une bonne connaissance du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de **100 sur un total possible de 120** (voir annexe). Cet index a été modifié en 2013 pour mieux présenter les efforts en matière de lutte contre les fuites par une bonne connaissance du réseau. Ce bon résultat devrait s'améliorer avec le suivi du réseau lié à la sectorisation. Il manque la connaissance de la localisation des branchements et la mise en œuvre d'un plan de renouvellement.

Le **taux moyen de renouvellement** de la conduite sur 5 ans est égal à 0, aucune canalisation n'ayant été renouvelée depuis 5 ans.

Un indice de sectorisation à 100 %

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de **100 %** pour la seconde fois, correspondant à la mise en place d'une sectorisation conforme avec la transmission des données selon les critères du Département.

III.2.2 - Rendement du réseau et fuites

Un rendement du réseau de 94,6 %, en forte hausse

Avec 781 009 m³ mis en distribution et 662 680 m³ consommés autorisés dont 657 651 m³ par les abonnés, le **rendement primaire** du réseau est de **84,2 %** et le **rendement net** est de **85 %** (pour 94 % et 94,6% en 2018). Ce dernier chiffre indique que environ 15 % de l'eau introduite dans le réseau, soit environ 123 000 m³ d'eau par an, est perdue sous forme de fuites ou de prélèvements non comptabilisés (vol, défense incendie,...). Le rendement du réseau redescend après les chiffres anormalement élevés de 2020.

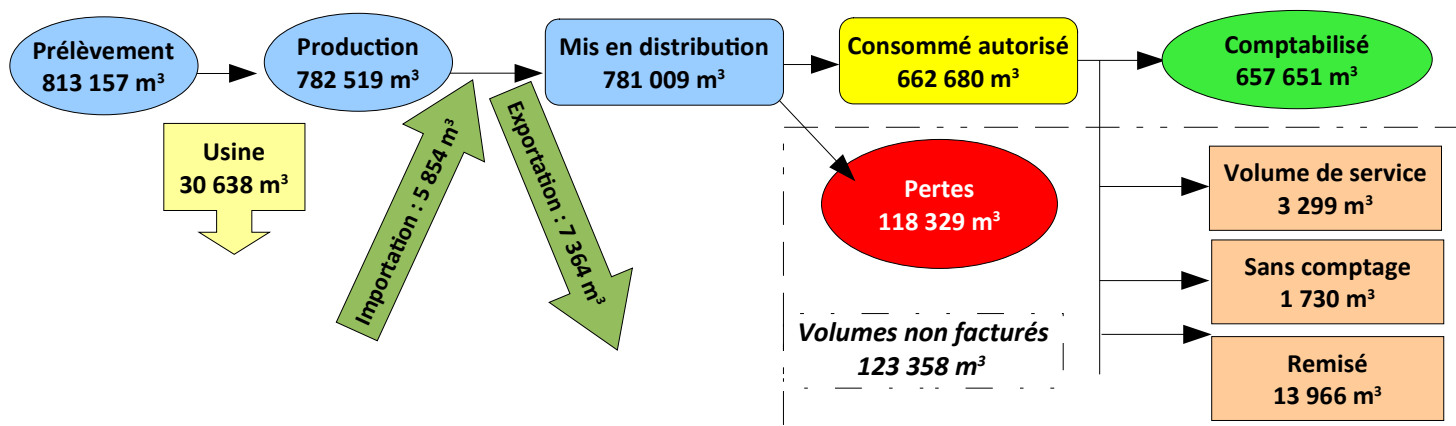
On retrouve en 2021 des valeurs similaires à 2019 et antérieurs car les données de 2020 étaient biaisées en raison d'une période de relève anormalement longue.

Pour 2021, une consommation totale autorisée de 662 680 m³ dont 657 651 m³ pour les abonnés domestiques du Syndicat

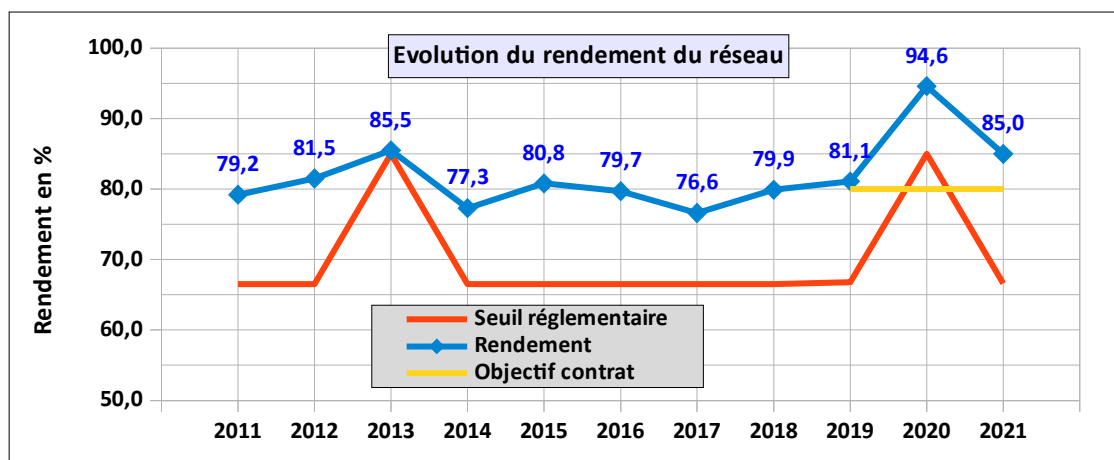
	2019	2020	2021	Evolution
Volume annuel prélevé	798 308 m ³ /an	805 376 m ³ /an	813 157 m ³ /an	0,97%
Volume annuel produit	770 172 m ³ /an	785 911 m ³ /an	782 519 m ³ /an	-0,43%
Volume vendu aux abonnés	619 312 m ³ /an	739 330 m ³ /an	657 651 m ³ /an	-11,05%
Volume vendu selon décret	623 686 m ³ /an	743 924 m ³ /an	662 680 m ³ /an	-10,92%
Nombre d'abonnés	5 825	5 915	6 159	4,13%
Volume par abonné domestique	107 m ³ /an	126 m ³ /an	108 m ³ /an	-14,45%
Rendement primaire	80,4%	94,0%	84,2%	-10,43%
Rendement net	81,1%	94,6%	85,0%	-10,15%
Volume des pertes	146 579 m ³ /an	42 703 m ³ /an	118 329 m ³ /an	177,10%
Volume non compté	150 953 m ³ /an	47 297 m ³ /an	123 358 m ³ /an	160,82%
Longueur du réseau	230 km	231 km	231 km	0,00%
Indice linéaire des pertes	1,74 m ³ /j/km	0,51 m ³ /j/km	1,40 m ³ /j/km	177,10%
Respect du décret 27/01/12	Oui	Oui	Oui	
Indice linéaire des VNC	1,80 m ³ /j/km	0,56 m ³ /j/km	1,46 m ³ /j/km	160,71%

On constate que la production est similaire à celle de 2020 mais que les consommations sont plus proches de celles de 2019 et inférieures de 11 % à celles données en 2020. On confirme donc que les valeurs de 2020 sont erronées et que les chiffres de 2021 sont plus conformes au fonctionnement du Syndicat.

La consommation des abonnés est donc d'environ **108 m³/an/abonné**, comparable aux valeurs hors 2020.



Le rendement suit la courbe suivante. On constate qu'il reste meilleur que le minimum réglementaire et qu'il s'améliore par rapport aux années 2017-2019 (année 2020 anormale). Il respecte aussi la valeur limite du contrat de 80 %.



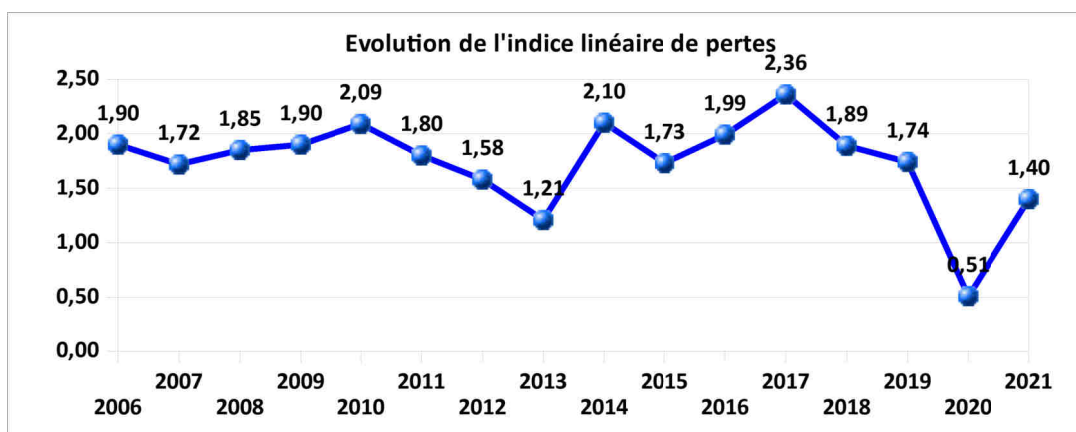
On confirme que le rendement de 2020 est anormalement haut.

III.2.3 - Indices linéaires

Cependant, il est préférable de regarder l'**indice linéaire de pertes** qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

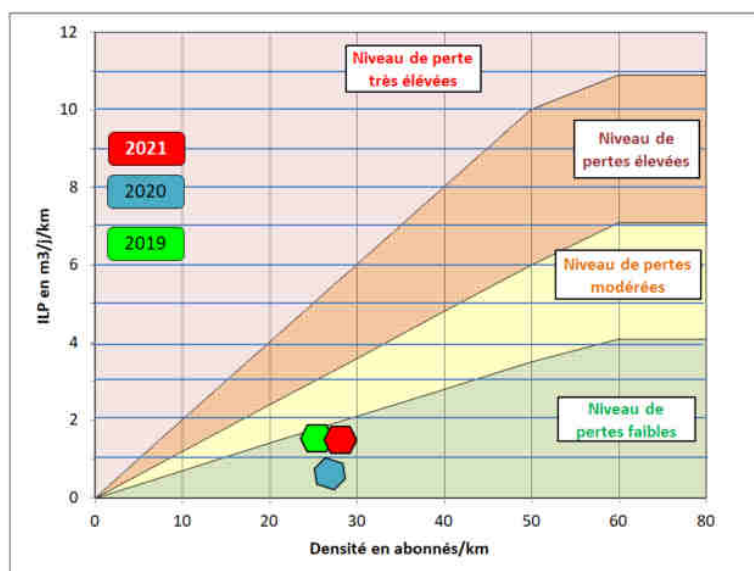
Cet indice est de **1,40 m³/jour/km** (1,89 en 2018 et 1,74 en 2019 ; valeur 2020 anormale).

Un Indice Linéaire de Pertes (ILP) de **0,51 m³/j/km**, en forte amélioration



La valeur de 2021 montre donc encore une amélioration de cet indice avec une diminution régulière depuis 2017.

Sur le graphique du SAGE Nappe Profonde de Gironde, on constate que le classement est en « pertes faibles » depuis 2019.



III.2.4 - Indices concernant le service

Des coupures non programmées stables

Avec 15 coupures d'eau non programmées (13 en 2020), le **taux d'occurrence des coupures non programmées est de 2,44 pour 1000 abonnés**. Ce taux se stabilise.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée. Le chiffre est donné par excès car pour chaque coupure, il est considéré que l'ensemble des abonnés est concerné.

Action	2017	2018	2019	2020	2021	Variation en nombre	Variation en %
Nombre total d'abonnés domestiques	5 662	5 777	5 825	5 915	6 149	234	4,0%
Nombre de demandes d'abonnement	638	540	539	702	652	-50	-7,1%
Taux de clients mensualisés	48,90%	51,40%	53,1%	55,3%	56,9%	1,6%	2,9%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	14,70%	15,00%	14,6%	14,0%	13,8%	-0,2%	-1,4%
Taux de mutation	11,40%	9,50%	9,4%	12,0%	10,7%	-1,3%	-10,8%

Le taux de clients mensualisés représente près de 57% des abonnés auquel se rajoute 14 % de clients qui sont prélevés pour un total proche de 71 % des clients qui sont prélevés, ce qui est plutôt satisfaisant pour limiter les impayés.

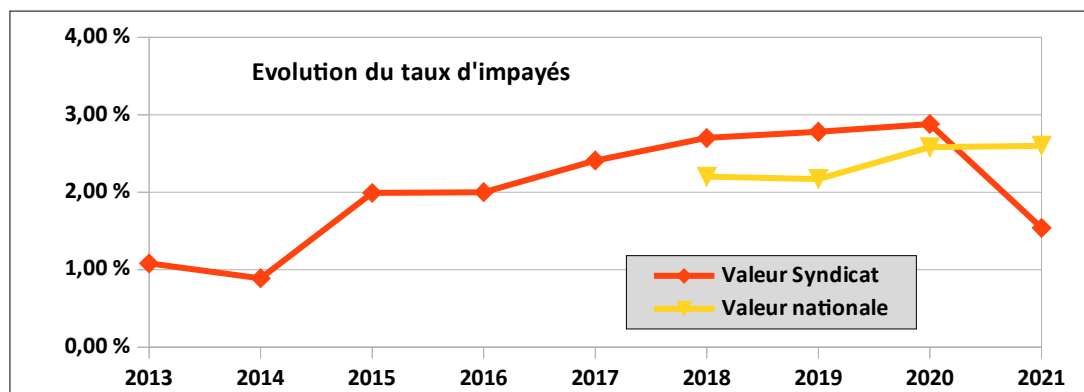
Le délégataire recense **51 réclamations écrites** (25 en 2019 et 2018) de la part d'utilisateurs ce qui conduit à un taux de réclamation de **8,64 pour 1 000 abonnés**. Ce taux a doublé en 2020.

Beaucoup plus de réclamations en 2020

Pour les nouveaux branchements ne nécessitant pas de travaux, le gestionnaire doit intervenir dans un délai de 24 h et pour les nouveaux branchements avec travaux, ce délai est porté à 15 jours après accord du futur abonné et obtention des autorisations. L'exploitant indique avoir respecté ces délais dans 100 % des cas pour les 539 branchements ouverts.

Pour le service de l'eau, le délégataire indique un montant d'impayés en fin d'année de 2021 est égal à 67 843 € correspondant à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit par retard de paiement d'abonnés, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés. **Le taux d'impayés est ainsi de 1,54%** du chiffre d'affaires global du service. Ce taux est en forte baisse mais les chiffres de la facturation de 2020 sont artificiellement hauts.

Un calcul des impayés imprécis à cause des valeurs de 2020



III.2.5 - Les indicateurs sur la solidarité

Le FSL a été utilisé de la manière suivante :

	2018	2019	2020	2021
Nombre de dossiers déposés	16	15	51	20
Montants de l'aide				
Délégataire	350,43 €	699,00 €	864,00 €	839,00 €
Collectivité				
Avensan	282,32 €	150,26 €	782,13 €	
Castelnaud	1 183,85 €	2 284,65 €	2 622,50 €	
Listrac	778,22 €	0,00 €	1 396,29 €	
Moulis	205,69 €	53,12 €	581,16 €	
Salaunes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total collectivité	2 450,08 €	2 488,03 €	5 382,08 €	
Total de l'aide	2 800,51 €	3 187,03 €	6 246,08 €	839,00 €
Volume vendu	625 197	726 186	704 607	704 607
Indicateur P109.0	0,004	0,004	0,009	0,001

Des actions pour les plus démunis

Montant versé par collectivité				
	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés	5 671	5 777	5 857	6 005
Valeur de la redevance	0,23	0,23	0,23	0,23
Total redevance	1 304,33 €	1 328,71 €	1 347,11 €	1 381,15 €

Le délégataire indique aussi que 76 clients ont obtenu un échéancier de paiement, valeur dans la fourchette des données de 2016 à 2020.

L'utilisation des "chèques eau" est la suivante :

Année	2019	2020	2021
Nombre de dossiers	1	6	17
Montant de l'aide	137,13 €	1 202,42 €	3 499,76 €
Dotation	2 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Reste sur l'année	1 862,87 €	2 797,58 €	500,24 €
Cumul du compte	1 862,87 €	4 660,45 €	5 160,69 €

Une montée en puissance de l'utilisation des chèques eaux

On constate une montée en puissance de ce dispositif avec des prises en charge de l'ordre de 150 à 400 € par dossier. En 2021, l'utilisation est proche de l'abondement annuel.

III.2.6 - Les dégrèvements

Comme prévu par la Loi Warsmann ainsi que dans les cas validés par le Syndicat, le délégataire applique des remises sur facture pour les abonnés entrant dans les critères d'applications.

Ces remises sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	Remises sur fuite Warsmann				
	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre	12		7	47	27
Volume	5 693 m3		4 367 m3	16 407 m3	13 966 m3
Délégataire	1 585,50 €		1 694,40 €	7 271,58 €	0,00 €
Syndicat	2 755,41 €		2 113,63 €	7 940,99 €	2 513,88 €

On constate donc une remise d'environ 2 500 € pour le Syndicat et pas de remise de la part du délégataire.

La moyenne des remises porte sur un volume de 520 m³ (350 en 2020) mais 2 dossiers dépassent les 1 000 m³ dont un à près de 5 300 m³.

Il n'est pas signalé de dégrèvements hors procédure Warsmann (2 dossiers pour 86 m³ et 115 € au total en 2020).

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente. Avec le nouveau contrat et le déploiement de la télé-relève, cette facture sera aussi sur relevé.
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement aux réseaux d'assainissement collectifs, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Pour les années 2020 à 2022, le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

2021	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Variation 2021/2022 en %	Variation en valeur
Abonnement	24,00 €/an	24,00 €/an	24,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	0,4840 €/m3	0,4840 €/m3	0,4840 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3

Il est précisé que le tarif est identique à celui décidé par la collectivité au 1^{er} juillet 2007 lors de la signature de l'ancien contrat. Par délibération en date du 24 juin 2019, le tarif à compter du 1^{er} juillet 2019 a été reconduit quasiment à l'identique (part fixe évoluant de 23,56 à 24,00 €/an).

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

Une variation limitée des remises sur fuites

Deux factures par an pour le service de l'eau
Une relève des compteurs en décembre et juin

Une augmentation limitée de la part fixe du Syndicat depuis le 1^{er} juillet 2019

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat.

En 2020, c'est le nouveau tarif du contrat, la révision se faisant aussi en juillet. En 2021 on observe une augmentation de 1,18 % conforme aux clauses contractuelles et de 1,42 % en 2022.

En conséquence les tarifs de la part exploitant au 1^{er} janvier sont:

2021	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Variation 2021/2022 en %	Variation en valeur
Abonnement	22,00 €/an	22,26 €/an	22,58 €/an	1,44%	0,32 €/an
Consommation	0,4600 €/m3	0,4655 €/m3	0,4720 €/m3	1,40%	0,006 €/m3

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA. Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5%**.

La "**Redevance préservation des ressources en eau**" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité.

Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Des indications complémentaires sont données sur la fiche jointe en annexe.

Après une baisse en 2015, elle revient à 0,0956 €/m³ en 2016 et 2017, à 0,0992 €/m³ en 2018 et 0,107 en 2019. On note une forte augmentation en 2020 avec une redevance de 0,143 €/m³ puis à nouveau une baisse à 0,0754 €/m³ en 2021 et 0,065 en 2022.

La "**taxe de lutte contre la pollution**" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif. Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Son montant est stable depuis quelques années.

2021	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Variation en %	Variation en valeur
Préservation	0,1430 €/m3	0,0754 €/m3	0,0650 €/m3	-13,79%	-0,0104 €/m3
Lutte pollution	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3

On constate donc une baisse des redevances de l'Agence de l'Eau même si les montants annuels correspondants sur la facture d'eau restent très faibles (voir tableau ci-après).

IV.1.5 - Récapitulatif

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

Il est rappelé qu'il s'agit de la facture avec les tarifs au 1^{er} janvier de l'année alors que les changements de tarifs se font au 1^{er} juillet. Ainsi la facture réellement payée par les abonnés sera intermédiaires entre les indications des 2 années successives.

Une modification importante du tarif lors de la renégociation du contrat en juillet 2020 puis une hausse faible contractuelle

Des redevances de l'Agence de l'Eau en baisse assez forte

2021	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Variation en % 2021/2020	Variation en % 2022/2021
Part collectivité					
Abonnement	24,00 €/an	24,00 €/an	24,00 €/an	0,00%	0,00%
Consommation	0,4840 €/m ³	0,4840 €/m ³	0,4840 €/m ³	0,00%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	22,00 €/an	22,26 €/an	22,58 €/an	1,18%	1,44%
Consommation	0,4600 €/m ³	0,4655 €/m ³	0,4720 €/m ³	1,20%	1,40%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Redevance préservation	0,1430 €/m ³	0,0754 €/m ³	0,0650 €/m ³	-47,27%	-13,79%
Redevance pollution	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m ³	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

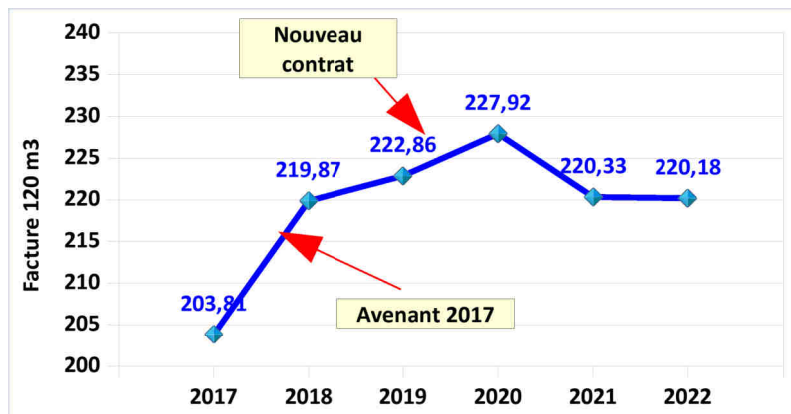
Facture type pour une consommation de 120 m³/an (Année 2022)

	Prix janvier 2021	Prix janvier 2022	Variation en %	Montant en €/m ³
Part collectivité				
Abonnement	24,00 €	24,00 €	/	0,20 €
Consommation	58,08 €	58,08 €	0,00%	0,48 €
Part exploitant				
Abonnement	22,26 €	22,58 €	/	0,19 €
Consommation	55,86 €	56,64 €	1,40%	0,47 €
Sous total hors taxes	160,20 €	161,30 €	0,69%	1,34 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	9,05 €	7,80 €	-13,79%	0,07 €
Redevance Pollution	39,60 €	39,60 €	0,00%	0,33 €
Sous total redevances	48,65 €	47,40 €	-2,57%	0,40 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	208,85 €	208,70 €	-0,07%	1,74 €
TVA à 5,5%	11,49 €	11,48 €	-0,07%	0,10 €
TOTAL TTC	220,33 €	220,18 €	-0,07%	1,83 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 1,83 €/m³ TTC (1,34 €/m³ HT), soit un total TTC de 220,18 €/an

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 28,9 %, soit en dessous du seuil légal des 40%

On constate que la forte augmentation en 2020 du fait du nouveau contrat et de l'augmentation des redevances de l'Agence de l'Eau disparaît en 2021 par la baisse importante de la même redevance de l'Agence de l'Eau. On revient à un tarif proche de celui de 2018, soit un total de 220,33 € pour une facture de 120 m³ et un prix de l'eau de 1,84 €/m³. En 2021 la hausse modérée du tarif du délégataire est compensée par la baisse des redevances Agence de l'Eau.



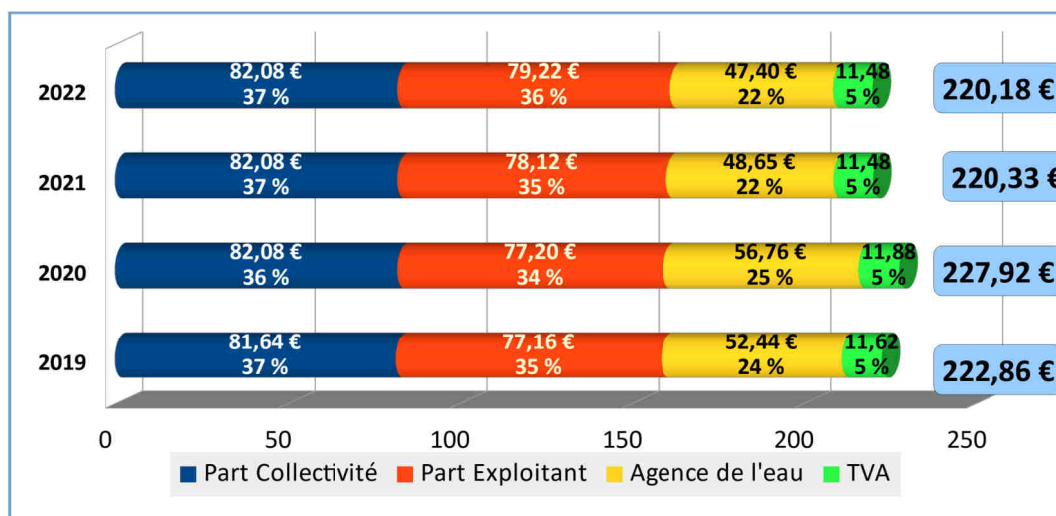
Il est rappelé que les révisions de prix intervenant au mois de juillet, une véritable facture sur une année civile devrait intégrer 2 tarifs successifs.

L'évolution du tarif TTC d'une facture de 120 m³ est la suivante :

En 2020, l'application du nouveau contrat amène à un tarif de 227,92 €/an soit 1,90 €/m³. En 2021, le tarif du délégataire augmente légèrement mais les redevances de l'Agence de l'eau diminuent fortement conduisant à une baisse du prix de l'eau pour un total d'une facture 120 m³ de 220,33 €/an, soit 1,84 €/m³. En 2022, une compensation de l'augmentation du tarif du délégataire par la baisse des redevances de l'Agence pour un coût global de 220,18 €, soit un prix moyen de 1,83 €/m³.

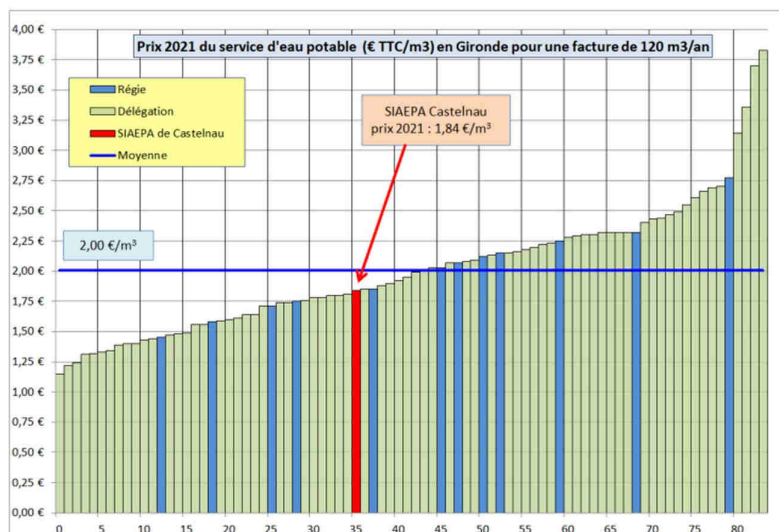
La composition du prix de la facture de l'eau potable est la suivante :

Composant d'une facture AEP de 120 m³/an



Le prix de l'eau en 2021 classe le Syndicat à la 35^e place sur les 83 collectivités de Gironde.

Le tarif est légèrement en dessous de la moyenne de 2,00 €/m³.



IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2021 du service d'eau peuvent être estimées dans le tableau suivant :

2021	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	6 149		
Volume vendu	633 380 m ³		
Prix abonnement	24,00 €/an	22,25 €/an	Tarif moyen
Prix au m ³	0,4840 €/m ³	0,4685 €/m ³	
Recettes			TOTAL
Part fixe	147 576,00 €	136 815,25 €	284 391,25 €
Consommation	306 555,92 €	296 738,53 €	603 294,45 €
Total théorique	454 131,92 €	433 553,78 €	887 685,70 €
RAD 2021	477 853,00 €	458 149,00 €	936 002,00 €
Rappel RAD 2020	484 790,00 €	472 737,00 €	957 527,00 €
Différence	-6 937,00 €	-14 588,00 €	-21 525,00 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant.

Les chiffres de 2020 sont peu précis en raison d'une facturation particulière.

Une stabilisation
des recettes
cohérente avec
l'accroissement
des abonnés et des
volumes vendus

IV.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier dans le tableau suivant.

Un compte administratif avec une balance largement positive permettant de réaliser les prochains travaux sans emprunts

2021		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2021	Dépenses	1 179 071,73 €	267 680,38 €	1 446 752,11 €
	Recettes	557 604,44 €	495 138,62 €	1 052 743,06 €
	Balance	-621 467,29 €	227 458,24 €	-394 009,05 €
Report exercice 2020		1 539 345,68 €	755 713,63 €	2 295 059,31 €
Résultat cumulé au 31/12/2021		917 878,39 €	983 171,87 €	1 901 050,26 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		183 859,68 €		183 859,68 €
Clôture exercice 2021		734 018,71 €	983 171,87 €	1 717 190,58 €

La balance est négative en raison des dépenses importantes pour les travaux mais le compte reste équilibré grâce aux bons résultats des années précédentes.

Les disponibilités financières diminuent cependant.

IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2019, on obtient les données suivantes :

Un service peu endetté et une dette qui s'est stabilisé à 44 000 €/an jusqu'en 2029

Année	2020	2021	Variation	
			en montant	en %
Encours de la dette	376 900,82 €	347 469,08 €	-29 431,74 €	-7,8%
Remboursement annuel	44 102,53 €	44 033,12 €	-69,41 €	-0,2%
dont capital	28 174,26 €	29 239,41 €	1 065,15 €	3,8%
dont intérêts	15 928,27 €	14 793,71 €	-1 134,56 €	-7,1%
Nombre d'abonnés	5 915	6 149	234,00 €	4,0%
Dette par abonnés	63,72 €	56,51 €	-7,21 €	-11,3%
Remboursement annuel par abonné	7,46 €	7,16 €	-0,30 €	-4,0%

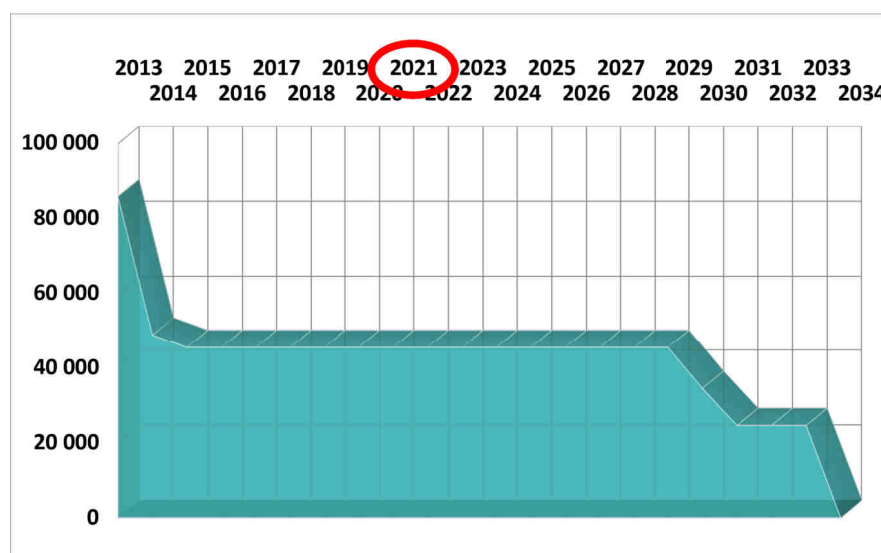
Il ne reste plus que 4 emprunts en cours.

Le prochain arrêt d'emprunt interviendra en 2029. L'annuité se stabilise à environ 44 000 € jusqu'en 2029.

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Type taux	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2021		
											Capital	Intérêts	Annuité
1	2003	Tvx Eau	CLF	30 ans	Fixe	4,70%	12	2033	73 000,00 €	40 398,70 €	2 399,36 €	2 186,98 €	4 586,34 €
2	2005	Gd Pouj.	CLF	25 ans	Fixe	3,50%	9	2030	163 600,00 €	74 999,66 €	6 936,05 €	2 990,65 €	9 926,70 €
3	2006	Tvx Eau	CA	23 ans	Fixe	4,05%	8	2029	177 000,00 €	168 920,50 €	11 592,61 €	8 339,71 €	19 932,32 €
4	2008	Tvx Eau	CE	25 ans	Fixe	4,20%	12	2033	305 000,00 €	63 150,22 €	8 311,39 €	1 276,37 €	9 587,76 €
TOTAL GÉNÉRAL									718 600,00 €	347 469,08 €	29 239,41 €	14 793,71 €	44 033,12 €

Le service reste donc peu endetté. L'état de la dette est détaillé ci-dessous

Un service peu endetté mais pas d'évolution de la dette avant 2029



V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE - INDICATEURS DE PERFORMANCE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA.

N°	Désignation	Unité	2020	2021		Valeur ONEMA
P101.1	Conformité microbiologique	%	97,1	100	/	98,4
P102.1	Conformité physico-chimique	%	95,2	97,4	+	97,1
P103.2	Connaissance patrimoniale	%	100	100	/	102,7
P104.3	Rendement du réseau	%	94,6	85	--	79
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m ³ /km/j	0,56	1,46	--	3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,51	1,40	--	2,51
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,00	0,00	/	0,64
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80,00	80,00	/	76,8
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0,0090	0,0010	/	0,01
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	2,2	2,44	-	2,76
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	/	97,3
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	0,7	NC	/	2,70
P154.0	Taux d'impayés	%	2,88	1,54	+	2,60
P155.1	Taux de réclamations	%	8,64	2,28	+	4,42
D101,0	Nombre d'habitants desservis	Hab	/	13 848	/	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (année n+1)	€/an	1,84	1,83	+	2,27
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	1	1	/	/
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	%	100 %	100 %	++	/

Les valeurs de l'ONEMA sont issues de la synthèse nationale PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL. Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate donc les points suivants :

- Il est rappelé que les valeurs de 2020 pour les indices liés à la production et consommation d'eau sont à prendre avec précautions car les valeurs sont anormales en raison de la période de relèvé
- Pour 2021 des index évoluent favorablement et sont meilleurs que la moyenne nationale, mais certains baissent
- Le taux de conformité microbiologique et physico-chimique remontent au dessus des moyennes. L'indice physico chimique n'est pas à 100 % à cause d'une mesure de CVM non confirmée
- Le rendement et les indices linéaires se dégradent mais restent meilleurs que la moyenne nationale. Il faut attendre les valeurs de 2022 pour confirmer la tendance car les chiffres de 2020 sont anormalement bons.
- L'indice de protection de la ressource est redevenu correct car les procédures pour les forages de Macavin sont terminées
- L'indice de renouvellement est à 0 car le Syndicat n'en fait pas
- Le taux d'impayés diminue fortement mais le calcul utilise les valeurs de 2020 qui sont anormales
- Le taux de réclamation revient aux valeurs avant COVID
- L'indice d'avancement de la sectorisation est devenu satisfaisant et la mise en œuvre des préconisations doit se poursuivre
- Le prix du m³ pour une facture de 120 m³ situe la collectivité en dessous de la moyenne des collectivités de même taille. Le prix sur le Syndicat situe les communes en dessous de la moyenne départementale.

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

ANNEXE 1 : Fiches de synthèse de l'ARS



Unité de Gestion

SYNDICAT CASTELNAU

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :

CASTELNAU

Synthèse de l'année 2021

0064
000449

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 31 analyses bactériologiques et 39 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau distribuée sur l'ensemble du syndicat des eaux de Castelnaud de Médoc provient de deux forages profonds captant la nappe de l'Eocène (150 à 330 m), situés à Castelnaud de Médoc (« l'Hospice n°3 ») et à Avensan (« Villegeorges ») est à l'arrêt depuis octobre 2017 mais peut être utilisé en secours). Depuis octobre 2017, deux nouveaux forages situés à Castelnaud de Médoc ont été mis en service, « Macavin 1 » (81 m) et « Macavin 2 » (66 m), captant dans l'oligocène. L'eau subit un traitement simple de défermentation et de chloration dans les stations de production, puis est distribuée dans le réseau des cinq communes du syndicat : Avensan, Castelnaud de Médoc, Listrac-Médoc, Moulis en Médoc et Salaunes. Tous les forages sont dotés des périmètres de protection. La société VEOLIA assure l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,62 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 20,54 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,12 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 97,4% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Dans le cadre du contrôle sanitaire, un dépassement de la limite de qualité pour le paramètre chlorure de vinyle a été enregistré le 07/09/2021 (au lieu dit Bernone à Listrac en Médoc). Ce paramètre s'est révélé conforme le 13/09/2021.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>
ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 09 69 37 00 33 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr

- SI_EPDT4-Indicateurs SP_ Synthèse par UGE (aep prv ali) 2021.rep - Edition du 07 avr. 2022



UGE : 0064 SYNDICAT CASTELNAU



OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX CASTELNAU MEDOC

Adr : 20 RUE DU CHATEAU

33480 CASTELNAU DU MEDOC

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000017	VILLEGORGES	10	ON	TE		17/12/1985		20/10/1994	80%
033000084	L'HOSPICE 3	1253	ON	TE	02/11/2010	10/12/2012	02/06/2014	13/02/2017	80%
033003930	MACAVIN 1	401	ON	TE	31/05/2016	05/04/2017	28/11/2016	21/09/2019	80%
033003931	MACAVIN 2	566	ON	TE	31/05/2016	05/04/2017	28/11/2016	21/09/2019	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000570	PAILLEYRE	TTP	1179	3		5	
033003933	MACAVIN	TTP	1067	5		5	
033000449	CASTELNAU	UDI	13549	23		29	1
Total				31		39	1
Taux de conformité				100,0 %		97,4 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP

Collectivité : **SIAEPA de Castelnau Médoc**
 Service : **Eau potable** Exercice : **2021**
 Nombre d'abonnés : **6 159** dont domestiques : **6 149** (5915 abonnés en 2020)
 Population : **13 848** Ration ab/hab : **2,25**

A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007**1 - Qualité des eaux distribuées**

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	40	40	100,0%	6	6	100%
ARS	31	31	100,0%	39	38	97,4%
TOTAL	71	71	100,0%	45	44	97,8%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : 1 analyse avec CVM non confirmée

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : 2 pour le fer (300 à 710 µg/l), 1 turbidité, 1 température et 2 eq.calco.carbonique

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 % (rappel 2020 : 97,1 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 97,4 % (rappel 2020 : 95,2 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : **99,1%** (cumul données ARS et délégataire)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)**A - Plan des réseaux**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (si A = 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	100%		15
TOTAL A+B			45
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		X	
5	X		5
TOTAL			100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 100 sur 120

L'indice de l'année 2020 était de : 100 sur 120

3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur des indices

0% : aucune action

20% : Etudes en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue

50% : Dossier déposé en Préfecture

60% : Arrêté préfectoral

80% : Servitude et travaux terminés

100% : Suivi après établissement complet

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Débit Nom.	Indice
L'Hospice 3	Forage	07788X0033	Eo. Sup. Moy	372 307 m3/an	1 123 m3/h	80%
La Pailleyre	Forage	07777X0003	Eo. Moy	0 m3/an	0 m3/h	20%
Macavin 1	Forage	08023X0084	Oligocène	185 576 m3/an	1 050 m3/h	80%
Macavin 2	Forage	08023X0086	Oligocène	233 864 m3/an		80%

	2021	2020
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	80,0%	80,0%
L'indice donné par l'ARS (calcul sur débit théorique) est de :	80,0%	80,0%

4 - Rendement du réseau de distribution

	2021		2020	Evolution
V0 : Volume annuel prélevé (année civile):	813 157	m ³ /an	805 376	1,0%
Volume pour usage des stations :	30 638	m ³ /an	19 465	57,4%
V1 : Volume annuel produit (année civile) :	782 519	m ³ /an	785 911	-0,4%
V2 : Volume annuel acheté :	5 854	m ³ /an	5 517	6,1%
V3 : Volume annuel exporté :	7 364	m ³ /an	4 801	53,4%
Total volume mis en distribution (relève):	785 289	m ³ /an	767 231	2,4%
V4 : Total volume sur année civile :	781 009	m ³ /an	786 627	-0,7%
Volume comptabilisé sur relève :	661 255	m ³ /an	721 100	-8,3%
V7: Volume comptabilisé sur 12 mois :	657 651	m ³ /an	739 330	-11,0%
V8 : Volume consommé non compté :	1 730	m ³ /an	1 710	1,2%
V9 : volume consommé pour le service :	3 299	m ³ /an	2 884	14,4%
Volume consommé autorisé sur relève :	666 284	m ³ /an	725 694	-8,2%
V6 : Total volume consommé autorisé 365j :	662 680	m ³ /an	743 924	-10,9%
Pertes entre relèves :	119 005		41 537	186,5%
V5 : Pertes sur année civile :	118 329		42 703	
Remise de fuites :	13 966 m3		16 493	-15,3%

	2021	2020
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	84,2%	94,0%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	84,4%	94,2%
P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)	85,0%	94,6%
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012	Valeur : 66,6%	Oui / <i>Oui</i>

5 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	230,80 km		
Volume journalier non compté :	338,0 m ³ /jour	soit :	123 358 m ³ /an
Volume journalier de perte :	324,2 m ³ /jour	soit :	118 329 m ³ /an

	2021	2020	2019	2018	2017	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,000	0,000	0,008	0,000	0,008
Nombre de kilomètre renforcé :						0,000
Total	0,000	0,000	0,000	0,008	0,000	0,008

	2021	2020
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	1,46	0,56
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	1,40	0,51
Indice linéaire des consommations = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	7,98	8,65
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,00%	0,00%

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour et sont calculés sur 365 jours

6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	6 149	abonnés	2020 5 905
Nombre de réclamations :	14	réclamations	51
Nombre de remise en eau :	539	ouverture	539
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	1	jours	1
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect	0
Nombre de coupures d'eau non programmées :	15		13

	2021	2020
Taux de réclamations = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	2,28	8,64
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	2,44	2,20
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	6 149	Consommation :	0,4840 €/m3
Montant abonnement :	23,56 €/an	Volume vendu :	661 255 m3

Recettes 2021		Dépenses 2021	
Vente d'eau :	455 926,22 €	Frais généraux :	25 915,69 €
Produits financiers :	42,63 €	Charge du personnel :	37 632,05 €
Subventions d'exploitation :	0,00 €	Intérêts de la dette :	13 766,97 €
Recettes d'investissement :	393 621,08 €	Capital de la dette :	29 239,41 €
Report année 2020 :	2 295 059,31 €	Immobilisation :	787 517,56 €
Divers :	3 642,16 €	Divers :	353 169,46 €
TOTAL Recettes :	3 148 291,40 €	TOTAL Dépenses :	1 247 241,14 €
Bilan :	1 901 050,26 €	Reste à réaliser :	183 859,68 €
Clôture 2021 :		1 717 190,58 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2021	2 020	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	347 469,08 €	376 900,82 €	-29 431,74 €	-7,8%
Recettes totales	853 232,09 €	788 533,21 €	64 698,88 €	8,2%
Dépenses totales	1 247 241,14 €	292 632,14 €	954 609,00 €	326,2%
Capital remboursé	29 239,41 €	28 174,26 €	1 065,15 €	3,8%
Amortissements	163 983,36 €	200 286,52 €	-36 303,16 €	-18,1%

Montant des factures impayées AEP :	67 843,00 €	4 404 062 €		2020	79 115,00 €
Montant des abandons de créances FSL :	839,00 €	20 dossiers	651 620 m3	6 246,08 €	21
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):				11 093 m3	442 €

	2021	2020
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	Non calculable	524 075 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	Non calculable	0,7 ans
Taux d'impayés	1,54%	2,88%

B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

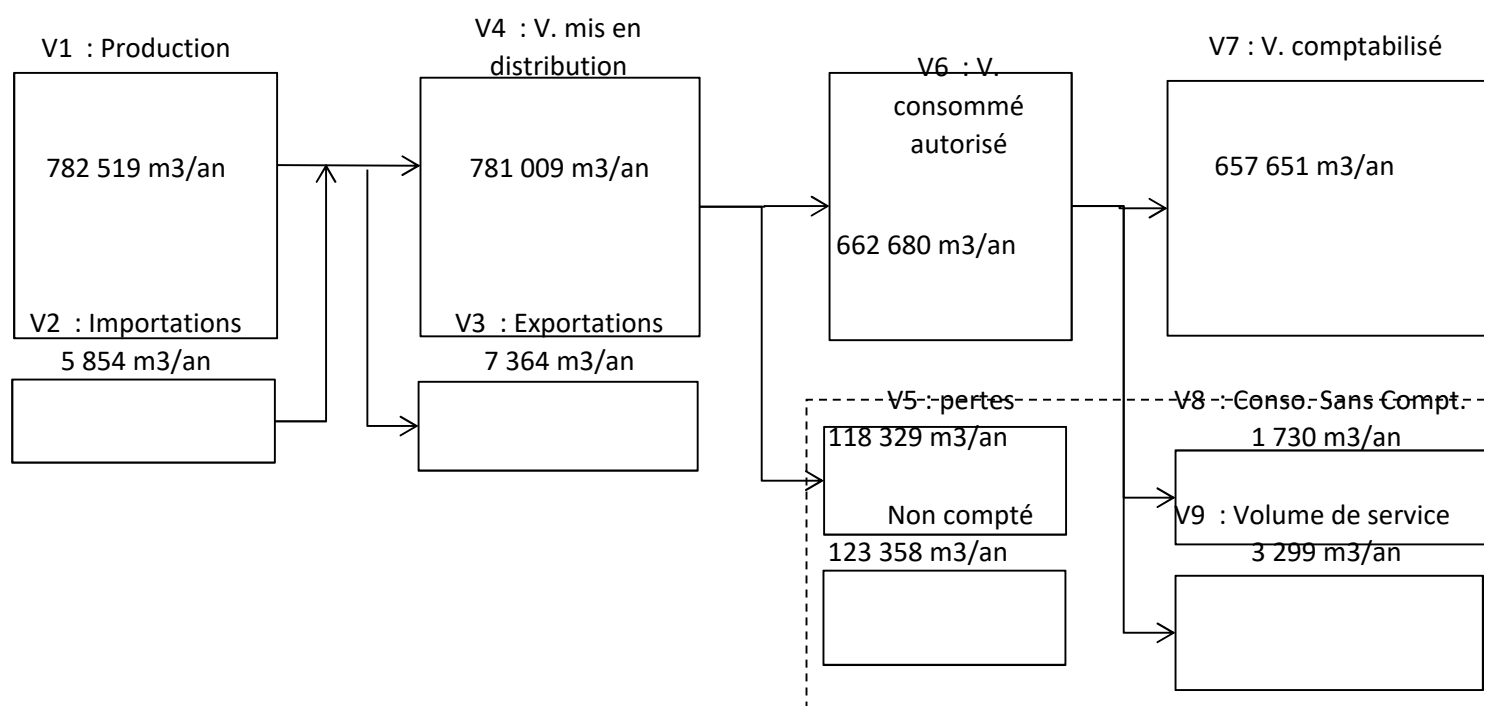
Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,25 habitant / abonné	13 848
D. 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,83 €/m3
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jours
B - Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	97,4%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	100 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,0%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,46 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,40 m3/km/jour

Code fiche	Intitulé	Valeur
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,00%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité n = 20	0,001 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	2,44 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette	Non calculable
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	1,54%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	2,28
C - Indicateurs CLE Gironde		
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	100%

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire car CCSP

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'Agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BID : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

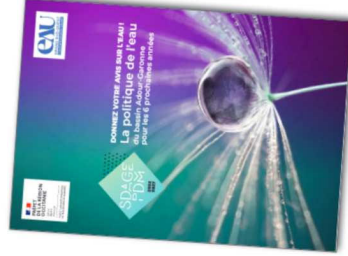
Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le SDAGE 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

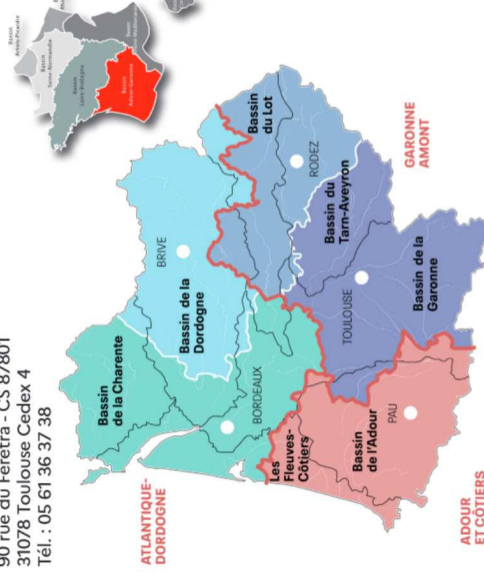
Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28% de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :
Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Suivez l'actualité de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



www.eau-grandsudouest.fr

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr